

Paris, le 25 janvier 2021

## **COMMUNIQUÉ**

### **Journée franco-allemande 2021 : de nouvelles opportunités pour la coopération décentralisée et les jumelages**

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), a participé le 22 janvier à la **réunion de travail sur les échanges franco-allemands** organisée par visio-conférence, à l'occasion de la Journée franco-allemande, par l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et le Rat der Gemeinden und Regionen Europas (RGRE).

A cette occasion, ont été évoqués les **développements intervenus en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle**, et susceptibles d'intéresser particulièrement les collectivités territoriales :

**1. Le lancement du Fonds citoyen** : prévu par l'article 12 du Traité, le Fonds a été officiellement lancé en avril. Malgré la réduction drastique des programmes d'échanges et de mobilité en raison de la pandémie, ce nouveau dispositif de subvention, qui soutient les projets de la société civile mais aussi des jumelages, affiche un bilan intermédiaire très positif : durant les 8,5 mois qui ont suivi sa création, le Fonds citoyen a déjà soutenu 109 projets. Le Fonds citoyen est adossé à l'OFAJ mais possède un budget (2,4 M€ pour 2021) et des objectifs distincts. Les modalités de demande de subvention sont volontairement très simples et permettent également le soutien d'initiatives sous forme numérique ou en distanciel.

Pour toute demande d'informations, contacter : Johanna Haag | 06 24 21 58 61 | [haag@fondscitoyen.eu](mailto:haag@fondscitoyen.eu)

Le Fonds citoyen, pour répondre aux questions au plus près du terrain, a mis en place des **référentes et référents régionaux** dont voici [la liste](#).

**2. Le lancement de la plateforme franco-allemande pour l'animation des jumelages** : cette plateforme, financée grâce au Fonds citoyen, a été élaborée par l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg et « virtuellement » lancée en décembre : <https://www.jumelage.eu/fr/>

Lieu d'échanges de nouvelles et d'idées pour les jumelages franco-allemands, la plateforme propose notamment un classement par thématiques (dont culture, éducation, économie, environnement/climat, sport...), des manuels et guides, une liste des financements possibles avec les références... et aidera les collectivités territoriales à développer leurs jumelages et en fonder de nouveaux.

**3. Mise en place du Secrétariat du Comité franco-allemand de coopération transfrontalière (CCT)** : installé à Kehl et dirigé par Cathrin Gräber pour l'Allemagne et Vincent Muller pour la France, il est pleinement opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et a pour mission d'assister le comité dont les réunions se déroulent principalement à Strasbourg. Plus d'informations sur [France diplomatie](#)

#### **Contact :**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)